



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **1 juin 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mai 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Michel ROCHER à Kaoutar DAHOUM
Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Myriam MOSTEFAOUI
Yvan MARGUE à Fatma FARTAS
Liliane GILET-BADIOU à Stéphane GOMEZ
Nacera ALLEM à Nordine GASMI**

Membres absents :

Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

Attribution d'une subvention à l'APSEL (Association Pour la Permanence de Soins dans l'Est Lyonnais) gestionnaire de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) basée sur la fréquentation 2020 et 2021.

V_DEL_22061_3

Rapport de Monsieur GOMEZ,

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2017, la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) propose des soins en médecine générale le soir, le samedi et le dimanche, jours fériés et jours de pont. Les horaires de garde sont les suivants :

- le soir de la semaine de 20h à minuit ;
- le samedi de 12h à minuit ,
- le dimanche, férié et jour de pont de 8h à minuit.

Les médecins généralistes des villes impliquées financièrement se partagent les gardes. Durant ces créneaux horaires, l'offre de soins permet l'amélioration de la réponse aux demandes de soins non programmés des Vaudais. Elle a également pour but de désengorger les urgences des hôpitaux. Elle participe pleinement au Contrat Local de Santé de la ville de Vaulx-en-Velin, plus particulièrement à l'axe 1, relatif à l'accès aux soins.

La MMGEL est gérée par l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (ASPEL), association loi 1991. Le local situé au 18 rue de la république à Décines, répond aux normes « accès handicapé » en rez-de-chaussée, sur une superficie de 100 m².

Une convention 2020/2022 régit la participation financière des treize communes qui bénéficient de ses services : Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Bron, Chassieu, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Jonage, Jons, Pusignan, Rillieux-la-Pape, Genas.

Le montant de la subvention totale allouée annuellement à l'association pour son fonctionnement (fluides, loyers...) est forfaitaire (26 400€). Toutes les communes bénéficiaires participent. Celles de moins de 5 000 habitants participent forfaitairement à hauteur de 350 €. Les autres se répartissent le reste de la subvention au prorata de la fréquentation de leurs habitants. Le montant de la subvention est présenté au Conseil Municipal des communes sur la base de la fréquentation N-1.

Exceptionnellement, la présente délibération couvre deux exercices : 2020 et 2021. En effet en 2021 un contretemps administratif n'a pas permis de soumettre à l'assemblée délibérante la demande pour l'année 2020. Voici les chiffres de fréquentation pour ces deux années :

En 2020, 1 749 patients vaudais ont fréquenté la MMGEL sur un total de 7 948 patients reçus, soit 22% de la population totale reçue à la MMGEL. Vaulx-en-Velin arrive en 2^{ème} position en termes de fréquentation, derrière Décines (31,61 %) et avant Meyzieu (19,13%).

En 2021, 1 741 patients vaudais ont fréquenté la MMGEL sur un total de 8 377 patients reçus, soit 20,78% de la population totale reçue à la MMGEL. Vaulx-en-Velin arrive à nouveau en 2^{ème} position en termes de fréquentation derrière Décines (31,78 %) et avant Meyzieu (20,43%).

La participation financière de Vaulx-en-Velin pour les années 2020 et 2021 s'élève en conséquence à 10 922,32€.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le versement de la participation financière de la ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 10 922,32€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la convention de participation financière 2020/2022 ;

Vu la fréquentation 2020 et 2021 ;

Considérant qu'il convient de procéder au versement de la participation de la Ville ;

Entendu le rapport présenté le 1^{er} juin 2022 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le versement de la participation financière de la ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 10 922,32€ .

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 01 juin 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#

REPARTITION DE LA SUBVENTION MAISON MEDICALE DE GARDE D

Suivant la convention de participation financière du 20/12/2019 :

Pour rappel, les communes de - de 5000 habitants participent à hauteur de 350 €, les autres communes se répartissent le reste de la subvention au prorata de la fréquentation de leurs habitants avec un minimum forfaitaire de 350 €.

REPARTITION 2021 (sur fréquentation 2020)				
Montant de la subvention	26 400,00			
Déduction forfaits - 5 000 habitants et forfaits mini (350 euros).	24 650,00			
	Nombre d'habitant	Nombre de patient	COUT par patient	Part de la subvention
COMMUNE DE - 5 000 HABITANTS : PARTICIPATION DE 350 €				
Colombier-Saugnier	2643	26	FORFAIT	350
Jons	1499	42	FORFAIT	350
Pusignan	4151	92	FORFAIT	350
total commune - 5000 habitants	8293	160		1050
COMMUNE DE + 5 000 HABITANTS : REPARATION SELON TAUX DE FREQUENTATION				
	Nombre d'habitants	Nombre de patients	COUT par patients	Part de la subvention
Bron	42020	794	3,213	2551,11
Chassieu	10505	348	3,213	1118,12
Décines	28740	2513	3,213	8074,22
Genas	12941	248	3,213	796,82
Jonage	5978	189	3,213	607,25
Meyzieu	33725	1521	3,213	4886,95
RILLIEUX	30366	310	3,213	996,02
St bonnet-de-mure	6879	72	FORFAIT	350,00
St Laurent de Mure	5442	44	FORFAIT	350,00
Vaulx-En-Velin	49928	1749	3,213	5619,51
sous total pour répartition communes + 5 000 hab	226524	7672		25350,00
TOTAL GENERAL	234817	7948		26400,00

REPARTITION DE LA SUBVENTION MAISON MEDICALE DE GARDE

Suivant la convention de participation financière du 20/12/2019 :

Pour rappel, les communes de - de 5000 habitants participent à hauteur de 350 €, les autres communes se répartissent le reste de la subvention au prorata de la fréquentation de leurs habitants avec un minimum forfaitaire de 350 €.

REPARTITION 2022 (sur fréquentation 2021)				
Montant de la subvention	26 400,00			
Déduction forfaits - 5 000 habitants et forfaits mini (350 euros).	24 650,00			
	Nombre d'habitants	Nombre de patient	COUT par patient	Part de la subvention
COMMUNE DE - 5 000 HABITANTS : PARTICIPATION DE 350 €				
Colombier-Saugnier	2643	16	FORFAIT	350
Jons	1499	51	FORFAIT	350
Pusignan	4151	80	FORFAIT	350
total commune - 5000 habitants	8293	147		1050
COMMUNE DE + 5 000 HABITANTS : REPARATION SELON TAUX DE FREQUENTATION				
	Nombre d'habitants	Nombre de patients	COUT par patients	Part de la subvention
Bron	42020	810	3,046	2467,13
Chassieu	10505	375	3,046	1142,19
Décines	28740	2663	3,046	8111,08
Genas	12941	233	3,046	709,68
Jonage	5978	175	3,046	533,02
Meyzieu	33725	1712	3,046	5214,48
RILLIEUX	30366	384	3,046	1169,60
St bonnet-de-mure	6879	100	FORFAIT	350,00
St Laurent de Mure	5442	37	FORFAIT	350,00
Vaulx-En-Velin	49928	1741	3,046	5302,81
Sous total pour répartition communes + 5 000 hab	226524	8093		25350,00
TOTAL GENERAL	234817	8377		26400,00